

Procès verbal de la séance du 8 avril 2015

L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

Etaient Présents : Mesdames DE LIMA MAGALHAES T, HERNANDEZ M, MICHON B, ORIGAL A, REBMANN V, RIBOULOT MC et Messieurs BERAUX JC, DE REKENEIRE O, ESTANQUEIRO B, IDELOT J, PECQUEUX X, REY MH, VERNEAU R.

Etaient absents excusés : LAURENT K, SCELLIER P

Monsieur IDELOT Jérémy a été élu secrétaire.

INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

Le Maire informe le Conseil Municipal que suivant le courrier du 23 mars 2015 et du 25 mars 2015 leurs collègues Messieurs Guillaume REGNAULD et Richard CAILLEAU élus sur la liste « Ensemble poursuivons notre Elan » les ont informé de leur démission du conseil municipal.

Monsieur REGNAULD, pour des raisons professionnelles doit quitter la commune et Monsieur CAILLEAU pour des raisons de manque de temps dans le cadre de son activité professionnelle ne peut poursuivre son mandat.

Madame HERNANDEZ Maryse et Monsieur VERNEAU Roger, venant immédiatement après sur la liste, ont été informés de cette situation par lettre du 24 mars 2015 et ont confirmé leur accord pour siéger au sein de l'assemblée municipale.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, le Maire déclare Madame Maryse HERNANDEZ et Monsieur Roger VERNEAU installés dans leur fonction de conseiller municipal et les invite à siéger au sein du Conseil Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal et les commissions sont remises à jour.

Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Le tableau des commissions se compose de la manière suivante :

COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
Finances-Personnel administratif/écoles/restaurant scolaire	RIBOULOT Marie-Christine 1 ^{ère} Adjointe	HERNANDEZ Maryse IDELOT Jérémy ESTANQUEIRO Bruno LAURENT Karine REY Marc-Hervé SCELLIER Pascale
Travaux-VRD-Urbanisme- Environnement-Sécurité	ESTANQUEIRO Bruno 2 ^{ème} Adjoint	VERNEAU Roger IDELOT Jérémy DE REKENEIRE Olivier PECQUEUX Xavier RIBOULOT Marie-Christine MAGALHAES Térésa

Communication – Bulletin Municipal	MICHON Bernadette	RIBOULOT Marie-Christine LAURENT Karine ESTANQUEIRO Bruno REY Marc-Hervé
Cimetière – Fleurissement – Protocole	REBMANN Viviane	RIBOULOT Marie-Christine ESTANQUEIRO Bruno VERNEAU Roger LAURENT Karine MICHON Bernadette MAGALHAES Térésa
CCAS	MICHON Bernadette	BEREAUX Jean-Claude REBMANN Viviane ORIGAL Antoinette ESTANQUEIRO Bruno RIBOULOT Marie-Christine MAGALHAES Térésa LAURENT Karine BELTRAN Georges BIANCHINI Daniel DEJEAN Thierry HOUDOT Maryline FEDERSPIEL Chantal FEDERSPIEL Dominique LEGOUGE Marize DIXIMUS Francine
HYDROVITIVOLE	DE REKENEIRE Olivier	ESTANQUEIRO Bruno RIBOULOT Marie-Christine IDELOT Jérémy PECQUEUX Xavier REY Marc-Hervé

**MEME SEANCE
TRAVAUX USEDA**

Les travaux d'aménagement des réseaux électriques, éclairage public, et téléphoniques route des Roches au niveau du pressoir à la rue Robert Gerbaux seront réalisés par l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA) sur leur exercice comptable 2015-2016.

Le Maire rappelle le coût des travaux : 101 212.49 € HT, la part de la commune pour cette tranche de travaux sera de 36 213.14 € HT programmés au budget 2015.

**MEME SEANCE
CONTENEURS A DECHETS**

Une étude a été réalisée sur six mois pour essayer de limiter le nombre de poubelles, le coût prévisionnel pour la collectivité est de 9 500 €. Pour réduire cette dépense les plusieurs solutions sont à l'étude.

1. Confier les cartons et les papiers à une société spécialisée

a. Cartons

Actuellement, ce sont les agents communaux qui emmènent les cartons du restaurant scolaire à la déchetterie pour un coût annuel de 300 €. La société RD COLLECTE propose d'effectuer le ramassage des cartons pour 96 euros par an et un passage par semaine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier cette tâche à la société RD COLLECTE.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

b. Papiers

Actuellement les services municipaux utilisent la benne à papiers le coût de transfert est d'environ 187 € par an. La société RD COLLECTE propose des conteneurs individuels. Le service est de 20 € par an. Une étude de faisabilité est mise en place pour déterminer le mode de collecte le plus adapté financièrement. La décision sera prise pour la prochaine rentrée scolaire.

2. Déplacement des poubelles de bâtiments en bâtiments.

Afin de limiter le nombre de poubelles, certains bâtiments ne sont pas occupés la semaine et seulement quelques week-ends par an. Aussi, il est envisagé de récupérer les déchets et de les placer dans une poubelle permanente (par exemple en mairie pour l'espace Pierre Eschard). La communauté de communes de Charly sur Marne n'impose plus un jeu de poubelles par bâtiment. Les communes pourront déplacer leurs conteneurs en fonction des utilisations des salles.

3. Les déchets de la cantine

Les déchets alimentaires de la cantine pourraient éventuellement être récupérés par un éleveur porcin si le volume est compatible à un enlèvement journalier. Une convention serait alors mise en place.

MEME SEANCE

MODIFICATION DU BAIL NIVALLE

Monsieur NIVALLE et Melle BEGIN Sophie locataires de l'appartement communal situé 2 rue Georges Ponsin demandent que Madame BEGIN Sophie soit retirée du bail suite à leur séparation.

Afin de régulariser la situation, il est donc nécessaire de rédiger un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la rédaction d'un avenant au bail de location précédemment signé le 1^{er} mai 2013 qui supprimera Madame BEGIN Sophie en tant que colocataire à partir de 10 avril 2015. L'acceptation écrite des deux parties sera jointe à l'avenant.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE PROPOSITION DE NOUVEAUX HORAIRE AUX ECOLES

Le Maire informe le Conseil Municipal que les parents d'élèves du groupe scolaire Christian Cabrol ont pris l'initiative de proposer un nouvel horaire de classe aux parents. Il semblerait que la proposition suivante convienne à une majorité de parents et aux enseignants :

Lundi-Mardi-Jeudi : 9h05/12h05 13h35/16h35 au lieu de 13h45 actuellement
Mercredi : 9h05/12h05
Vendredi : 9h05/12h05 puis NAP. Au lieu de 13h45-14h40 cours actuellement puis NAP

Si cette proposition semble convenir à 69 parents sur 119, ces nouveaux horaires soulèvent plusieurs interrogations notamment pour le bien-être des enfants mais aussi pour la municipalité.

La proposition des parents respecte le temps minimum de pause méridienne imposée par la loi soit 1h30. Ce temps de repas d'une heure trente est trop court pour les deux services : fin des cours 12h05, les enfants arrivent à 12h15 au plus tôt dans le restaurant et ne peuvent le quitter que vers 13h00. Ensuite il y a la mise en place et le repas du second service qui lui ne peut être que de 30 minutes. Pour améliorer la qualité du repas, période importante dans la journée de l'enfant et éviter le retard, la commission communale demande d'allonger la pause méridienne en fonction des horaires des cars de ramassage et des heures d'enseignement qui est actuellement de 15 minutes, la commission souhaiterait un passage à 30 minutes mais les NAP seraient pratiquement inexistantes. La commission regrette pour le bien-être des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

N'EST PAS FAVORABLE à la nouvelle proposition d'horaires pour le groupe scolaire Christian Cabrol proposée par les parents d'élèves.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

MEME SEANCE INFORMATIONS DIVERSES

1. Madame REBMANN, présidente de la commission fleurissement et illumination propose l'achat de guirlande pour le sapin de Noël selon les devis suivants :

- BLACHERE : 552.00 TTC
- LEBLANC : 625.80 TTC

Le Conseil émet un avis favorable pour le devis de la société BLACHERE s'élevant à 552.00 € TTC.

2. Mme MAGHALAES demande que ce soit les habitants de la commune qui tiennent le bureau de vote. Le Maire rappelle que cette fonction est du ressort des conseillers municipaux.
3. Monsieur REY demande ce que la Municipalité envisage de faire concernant les feux de savarts Chemin du CSA.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.